

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DAC 512 Subvention (1.300 euros) à l'association Les Compagnons du 8 novembre 1942 - Actes de Résistance- Mémoire et Recherche.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Les Compagnons du 8 novembre 1942- Actes de Résistance- Mémoire et Recherche ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.300 euros est attribuée à l'association Les Compagnons du 8 novembre 1942- Actes de Résistance- Mémoire et Recherche, 133 rue du Château 75014 Paris.
185816 / 2019-01921.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO